

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 25 ET 26 MAI 2020

Point 10 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par
Mme Carole Fritschi et M. Nicolas Pasquier, au nom du groupe PS-Les Verts,
demandant l'adhésion à l'association La Grue**

Lors de la séance du 16 décembre 2019, Mme Carole Fritschi et M. Nicolas Pasquier ont déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 24 février 2020, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Carole Fritschi et M. Nicolas Pasquier, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant l'adhésion à l'association La Grue.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

Le Président

Malik Seydoux

Le Secrétaire

Guy Monney

Postulat concernant l'adhésion à l'association La Grue

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Après le Léman dans l'Arc lémanique, l'Epi dans le Gros de Vaud, le Bruinet à Neuchâtel et, tout récemment, l'Abeille à La Chaux-de-Fonds, voici bientôt la Grue dans notre région.

Certes, derrière ces monnaies locales complémentaires, il y a d'abord une réflexion sur le rôle de base de l'argent ainsi que sur les excès et les risques engendrés par la mondialisation et la spéculation. Souvent, d'ailleurs, le soutien à l'économie locale est le moteur principal de la naissance de ces monnaies.

Cependant, au-delà des considérations idéologiques ou partisans et même en dehors des périodes de crise, ce type de monnaie peut apporter des avantages concrets. D'ailleurs, l'association qui est à l'origine du projet de La Grue est née d'une initiative citoyenne, apolitique. Précisons encore que ce système de monnaie complémentaire n'a pas l'objectif de concurrencer la monnaie nationale et ne prétend pas non plus être la panacée.

Une monnaie locale complémentaire permet de renforcer les liens sociaux, de préserver et dynamiser les qualités régionales comme le tissu associatif, les compétences artisanales, l'agriculture, un cadre de vie harmonieux et durable. Elle permet également de soutenir le commerce de proximité, de créer des circuits courts et de favoriser l'économie circulaire. Enfin, elle sert d'outil pour fédérer des projets durables et écoresponsables.

Concrètement, le 21 mars 2020 sera inaugurée la Grue, une nouvelle monnaie locale, durable et démocratique qui répond au slogan "3 régions, 2 langues, 1 monnaie". En effet, les Grues circuleront dans les trois régions qui forment la Gruyère historique, à savoir la Gruyère, le Pays-d'Enhaut et le Saanenland.

Comment fonctionnera-t-elle ? Dès le 21 mars 2020, nous pourrons échanger des francs suisses contre des Grues (1 Grue équivalant à 1 franc suisse) et payer nos achats avec la monnaie locale chez les membres prestataires qui sont 49 actuellement et qui appartiennent à des domaines aussi variés que l'alimentation, l'agriculture, la construction, les transports, la santé, le bien-être, la culture, la restauration ou encore l'artisanat. Parmi ces 49 prestataires, 29 sont situés en Gruyère, dont 9 à Bulle.

La Grue est une association qui a des membres de différentes catégories: il y a des membres individuels, des membres associatifs, des membres prestataires et des membres autorités communales. La cotisation annuelle va de 20 francs pour les membres individuels à 50 francs pour les prestataires et les autorités communales.

A ce jour, deux communes du Pays-d'Enhaut et cinq communes gruériennes soutiennent l'association: Château-d'Oex, Rougemont, Bas-Intyamont, Charmey, Châtel-sur-Montsalvens, Grandvillard et Le Pâquier.

Nous demandons par conséquent, dans un premier temps, que la Commune de Bulle devienne membre de l'association La Grue afin de donner un signal positif, d'encourager les acteurs locaux à devenir prestataires, de promouvoir l'économie de proximité et d'orienter les citoyens vers des actions promouvant le développement durable.

Dans le même esprit, dans un second temps, nous proposons que la Commune verse une partie des jetons de présence des conseillers généraux et communaux en Grues – montant qui serait défini en fonction de l'évolution du projet – et que les citoyens qui le souhaitent puissent aussi payer les taxes communales en monnaie locale. Il nous semble que les 50 francs de cotisation annuelle constituent un investissement acceptable - en tout cas en comparaison avec ceux que nous avons consentis ce soir ! - et que le travail supplémentaire occasionné aux employés communaux par l'introduction des Grues devrait être supportable.

Certains parmi vous demeurent sans doute sceptiques. Toutefois, à l'heure où le Conseil communal vient de créer une commission pour la Place du Marché dont le but, au-delà de la création éventuelle d'un parking, est de limiter, voire de contrecarrer la désertification du centre-ville historique, en particulier avec la future concurrence du quartier de la nouvelle gare, nous n'avons rien à perdre mais tout à gagner.

A elle seule, l'introduction de La Grue ne sauvera pas le centre-ville, c'est évident, mais elle ne péjorera pas non plus la situation. Au pire, ce sera le statu quo, au mieux la monnaie locale promouvra les contacts sociaux, contribuera à garder de l'animation au cœur de notre cité, encouragera les citoyens à acheter auprès des commerces locaux et, par conséquent, aidera les acteurs économiques de proximité à résister. Nous n'avons donc rien à perdre, au contraire. Mais pour que le projet ait une chance de se développer, il est nécessaire que la Commune le soutienne officiellement et concrètement.

Merci de votre attention. »